

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mai 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Points 15, 34, 35, 40, 64, 70 et 86 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Culture de paix

Prévention des conflits armés

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés
de l'Azerbaïdjan**

Consolidation et pérennisation de la paix

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

L'état de droit aux niveaux national et international

**Lettre datée du 15 mai 2021, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous communiquer les informations émanant du Département des services de presse du Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan concernant les mesures en place pour le rétablissement de la frontière internationalement reconnue entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et le renforcement du système de protection des frontières, menées conformément au droit international et à la déclaration du Président de la République d'Azerbaïdjan, du Premier Ministre de la République d'Arménie et du Président de la Fédération de Russie signée le 10 novembre 2020.

Il convient de noter à cet égard qu'après la désintégration de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) en 1991, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont accédé à l'indépendance conformément au droit international et à l'intérieur des frontières qui étaient les leurs en tant que républiques de l'URSS. L'Accord portant création d'une Communauté d'États indépendants, signé le 8 décembre 1991, et la déclaration d'Alma-Ata du 21 décembre 1991 font tous deux obligation à tous les États signataires, dont l'Arménie et l'Azerbaïdjan, de respecter « l'inviolabilité des frontières existantes ». Depuis lors, l'Azerbaïdjan n'a cessé d'affirmer son ferme



attachement à ce principe impliquant la règle de la définition des frontières de nouveaux États¹.

À la fin de 1991 et au début de 1992, l'Arménie a déclenché une guerre totale contre l'Azerbaïdjan et occupé une partie importante du territoire souverain de mon pays. En 1993, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions – 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) – condamnant le recours à la force contre l'Azerbaïdjan et l'occupation de ses territoires et réaffirmant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, l'inviolabilité des frontières internationales et l'inadmissibilité du recours à la force pour l'acquisition de territoires. Le Conseil a en outre exigé le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation arméniennes de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

Cependant, ces exigences fondamentales n'ont pas été respectées par l'Arménie. Au contraire, l'Arménie a non seulement continué à violer de manière flagrante l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, mais a même contesté à de nombreuses reprises la mention même de ce principe dans les documents internationaux et la validité de la règle susmentionnée qui prévoit la légitimation internationale de la frontière entre les deux pays.

De toute évidence, ces actions et la position de l'Arménie n'auraient pu priver l'Azerbaïdjan de son droit à l'intégrité territoriale. Au fil des ans, nous avons déployé des efforts constants pour mettre fin à l'occupation et résoudre le conflit par la négociation. Cependant, l'Arménie n'a pas renoncé à tenter de maintenir et de cimenter les résultats de son recours illégal de la force et s'est continuellement livrée à diverses provocations sur le terrain.

En conséquence, en réponse à une autre attaque armée de l'Arménie à la fin du mois de septembre 2020, l'Azerbaïdjan a entrepris et mené avec succès une contre-offensive, dans l'exercice du droit naturel de légitime défense, libérant de l'occupation plus de 300 villes et villages, y compris les districts de Qoubaldi et de Zanguilan, limitrophes de l'Arménie. Deux autres districts frontaliers, à savoir Latchin et Kelbajar, ont été rendus à l'Azerbaïdjan après que les forces armées arméniennes s'en sont retirées, conformément aux termes de la déclaration trilatérale susmentionnée.

Au cours de la période qui a suivi, l'Azerbaïdjan et l'Arménie se sont employés à clarifier la ligne de démarcation qui les sépare sur la base des cartes officielles correspondantes dont ils disposent l'un et l'autre. Ce processus est mené par le biais de contacts techniques directs entre les parties avec la participation de leurs services de protection des frontières. Ces contacts ont aidé à résoudre les problèmes frontaliers émergents dans les districts libérés de Qoubaldi, Kelbajar et Zanguilan en Azerbaïdjan. En outre, faisant preuve de bonne volonté, l'Azerbaïdjan autorise les citoyens arméniens à emprunter l'autoroute reliant Goris à Gafan, dont une partie traverse le territoire de l'Azerbaïdjan après la clarification de la frontière dans cette zone.

Dans ce contexte, il ne fait aucun doute que la campagne d'accusations provocatrices lancée par l'Arménie ces derniers jours à propos de la situation autour du lac Garagol a des objectifs essentiellement internes à l'approche des élections législatives anticipées, qui se tiendront le mois prochain dans une atmosphère de crise politique et économique aiguë avec laquelle le pays est aux prises. Dans ces circonstances, la propagande haineuse à l'égard de l'Azerbaïdjan et les slogans revanchards sont les seuls encouragements offerts par les parties rivales, qui sont

¹ Voir, par exemple, [A/74/450-S/2019/762](#) et [A/74/961-S/2020/729](#).

d'une part ceux qui ont déclenché une guerre contre l'Azerbaïdjan au début des années 1990, et d'autre part les autorités actuelles qui ont perdu cette guerre 30 ans plus tard.

En outre, après trois décennies d'occupation du territoire de l'Azerbaïdjan et d'absence d'un régime frontalier entre les deux pays, l'Arménie n'a toujours pas reconnu la nécessité de respecter les frontières d'un État voisin, sur l'intégrité territoriale duquel elle continue d'empiéter. La propagation de faux récits historiques, la diffusion de documents fabriqués de toutes pièces au nom d'une entité inexistante, les références sous différents faux noms à des localités situées sur le territoire internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan et le réveil des aspirations revanchardes ne sont que quelques exemples à mentionner.

Toutes les questions frontalières devraient être réglées en passant par le canal de communication établi entre les autorités frontalières des deux pays. Depuis le 12 mai 2021, les responsables du Service frontalier de l'État de l'Azerbaïdjan sont dans la région et des négociations sont en cours pour normaliser la situation autour du lac Garagol.

L'Azerbaïdjan a également communiqué toutes les informations nécessaires aux partenaires internationaux, qui ont jugé important d'écouter les positions des deux parties. L'Arménie continue à tromper la communauté internationale, et il est essentiel de ne pas oublier ses antécédents de longue date en matière de falsifications et d'affabulations. Il s'agit-là du pays qui, malgré de nombreux faits irréfutables attestant du contraire, a obstinément nié pendant des décennies avoir commis une agression contre l'Azerbaïdjan, occupé ses territoires, expulsé des centaines de milliers de civils de leur patrie, détruit et pillé les districts et villes capturés et assassiné des milliers de civils azerbaïdjanais au cours du conflit.

Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, et je le répète une fois de plus, l'Azerbaïdjan n'a aucune revendication territoriale à l'égard d'un quelconque État, mais ne cédera pas un pouce de son territoire à qui que ce soit. L'Azerbaïdjan s'est engagé à normaliser les relations interétatiques entre les deux pays sur la base de la reconnaissance mutuelle et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues et attend la réciprocité de la part de l'Arménie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 15, 34, 35, 40, 64, 70 et 86 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Yashar T. Aliyev

**Annexe à la lettre datée du 15 mai 2021 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Informations émanant du Département des services de presse
du Ministère des affaires étrangères de la République
d'Azerbaïdjan**

Le 13 mai 2021

Selon la déclaration trilatérale signée le 10 novembre 2020, avec l'amélioration des conditions météorologiques dans la région des districts libérés de Latchin et Kelbajar à la frontière avec l'Arménie, où le terrain montagneux et les conditions climatiques sont difficiles, les forces frontalières de l'Azerbaïdjan sont déployées sur les positions de notre pays. Ce processus s'effectue selon le mode habituel et de manière systématique.

Les mesures visant à renforcer le système de protection des frontières mis en œuvre pour assurer l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan sont appliquées sur la base des cartes dont dispose chaque partie et qui définissent la ligne frontalière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Depuis que les deux pays ont recouvré leur indépendance, il n'y a pas de frontière d'État entre eux pour des raisons évidentes, c'est pourquoi nous parlons de ce processus technique compliqué, qui s'accompagne actuellement de désaccords entre les parties.

Il est surprenant que la partie arménienne ait réagi de manière inadéquate à ce processus et fait des déclarations provocatrices. Nous estimons que les tentatives des milieux officiels d'utiliser cette question à des fins politiques en rapport avec la situation préélectorale en Arménie sont inacceptables.

Depuis le 12 mai, les responsables du Service frontalier de l'État de la République d'Azerbaïdjan sont dans la région, des négociations sont en cours avec les gardes-frontières de la partie opposée et des mesures appropriées sont prises pour normaliser la situation.

Nous recommandons aux milieux politiques et militaires arméniens de ne pas s'alarmer, d'accepter la réalité du régime frontalier interétatique le long des districts azerbaïdjanais de Zanguilan, Qoubaldi, Latchin et Kelbajar et de ne pas aggraver de manière déraisonnable la situation dans la région. De telles situations peuvent et doivent être résolues au moyen de contacts mutuels entre les armées des deux parties.

De son côté, l'Azerbaïdjan s'engage à résoudre les tensions dans la région et demande que des mesures appropriées soient prises à cette fin.